

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 avril 2023**

**Date de convocation du conseil municipal** : 12 avril 2023

**Présents** : Mesdames Monique LABYE, Annie FELISAZ, Isabelle FAFET.  
Messieurs Edouard de COSSÉ BRISSAC, José SAURA, Francis GEOFFROY, Yohan THAYE.

Absent et excusé : François DUFROY (Pouvoir à José SAURA). Renata MOULIGNEAUX (Pouvoir à Annie FELISAZ)

**Début de la séance**: 18h44

**Secrétaire de séance** : Yohan THAYE

\* \* \*

**Approbations des comptes rendus de conseil municipaux**

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés

**Vote du Compte de gestion 2022 budget communal**

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2022 tel que présenté par le Trésorier Municipal.

**Vote du C.A 2022 budget communal**

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte Administratif du Budget pour l'année 2022 qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de 27 313,97 € et un déficit à la section d'investissement de 9 178,27 €.

**Affectation du résultat 2022 au B.P 2023 du budget communal**

Après avoir approuvé le 18 avril 2023, le Compte Administratif du Budget pour l'année 2022 qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de 27943,522€ et un déficit à la section d'investissement de 32 541,85 €.

Sur proposition du Maire, les membres présents décident d'affecter sur le Budget Primitif 2023 de la commune le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au compte 1068 investissement BP 2023 de 5 227,88 € avec émission de titre,
- Affectation à l'excédent reporté au compte 002 fonctionnement (R002) de 31 893,61 €
- Affectation du déficit reporté au compte 001 investissement (D001) de 27 313, 97 €.

**CCPE : Adoption du rapport de la CLECT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;

**Vu** le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date 13 décembre 2023 validant la définition de l'intérêt communautaire au titre de sa compétence statutaire « voirie » ;

**Vu** la délibération n° 2023-04-3233 du conseil communautaire en date du 4 avril 2023 adoptant le rapport de la CLECT ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**APPROUVE** le nouveau rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées en date du 9 mars 2023, et annexé à la présente délibération.

**CCPE : Adoption de l'avenant pacte financier fiscal**

**Vu** la délibération n° 2019-06-2461 du 24/06/2019 approuvant le Pacte Financier et Fiscal de la Communauté

**Vu** la délibération n° 2023-04-3234 validant l'avenant n°1 du Pacte Financier et Fiscal de la Communauté

**Considérant** un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de la Communauté ;

**Considérant** une plus forte rigidité du produit fiscal communal compte-tenu du passage en FPU et du transfert de la fiscalité économique ainsi que la suppression de la Taxe d'Habitation ;

**Considérant** un cadre réglementaire et législatif qui prévoit une affectation insuffisante des produits des IFER issus des installations photovoltaïques et éoliens aux communes ;

**Considérant** la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le Pacte financier et fiscal communautaire, outil sur lequel il pourra s'appuyer pour développer la solidarité dans l'exercice de ses missions de services publics ;

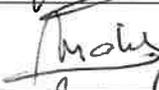
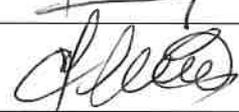
Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**ADOpte** un avenant au Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes et de ses communes membres permettant la mise en œuvre d'une Dotation de Solidarité Communautaire selon les dispositions figurant dans la partie 1 du présent avenant n°1.

**MAINTIENT** les autres dispositions préexistantes dans le Pacte Financier et Fiscal initial telles que rappelées dans la partie 2 du présent avenant n°1.

### Règlement du cimetière et tarifs 2023

#### Informations et questions diverses.

Isabelle FAFET		François DUFROY à effacer →	
Annie FELISAZ		Francis GEOFFROY	
Monique LABYE		JOSE SAURA (à signer)	
Rénata MOULIGNEAUX (pour Annie Felisaz)		Yohan THAYE	Abs.
Edouard DE COSSÉ BRISSAC	Abs.		